

Les AAAS

Comment la loi de transformation de la fonction publique impacte mon temps de travail ?

La loi de transformation de la Fonction Publique requiert que l'ensemble des agents des collectivités territoriales travaillent 1607 heures annuelles même si elle permet de reconnaître des sujétions (réduction du temps de travail compensant une pénibilité liée au métier ou au cycle de travail) pouvant réduire l'obligation horaire.

Cette loi aligne le temps de travail des fonctionnaires territoriaux sur celui des agents de l'État.

La mise en œuvre de la loi stricto sensu se traduirait pour les animateurs par une augmentation des heures travaillées et par une baisse leurs jours de congés.

Le cycle de travail des animateurs comporte de nombreuses contraintes (emplois du temps fractionnés, écart fort d'heures travaillées entre les semaines scolaires et les semaines de vacances...). La volonté de la Ville de Paris a été de prendre en compte le plus possible ces contraintes pour proposer un cycle aboutissant à augmenter le temps de travail des agents en intégrant au temps de travail des missions antérieurement réalisées tout en maintenant le nombre de jours de congés.

Cependant, la création d'une sujétion « Ville Capitale » aboutissant à réduire de 3 jours le temps de travail pour tous les agents a été suspendue par le tribunal administratif. Un cycle de discussions complémentaires est en cours avec les organisations syndicales, qui permettra de stabiliser l'organisation de travail pour la rentrée.

À cette étape des négociations, **pour 2022, les animateurs bénéficieront de 36 jours non travaillés à comparer aux 38 jours actuels.**

Ce volume de jours de congés permet la pause a minima d'un mois de congés sur juillet ou sur août pour les agents qui le souhaitent.

Le planning à la rentrée scolaire 2022

Jour	Interclasse		TAP		Goûter/ Étude		Centre de loisirs	
Lun	11:25	13:30			16:25	18/18:30		
Mar	11:25	13:30	14:45	16:30	16:30	18/18:30		
Mer	11:25	13:30					13:30	18/18:30
Jeu	11:25	13:30			16:25	18/18:30		
Ven	11:25	13:30	14:45	16:30	16:30	18/18:30		
Réunion hebdomadaire			1h00		Temps de préparation			4h10